



REPUBLIQUE FRANCAISE
Commune de WIMMÉNAU
ARRETE TEMPORAIRE
N° 6/2015

portant circulation par alternat sur la RD 919
COMMUNE DE WIMMÉNAU
En agglomération

Le Maire de la commune de WIMMÉNAU,
Marc RUCH

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

Vu le Code de la Route et notamment l'article R. 411-8 ;

Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière huitième partie ;

Considérant que pour des travaux de branchements d'une maison d'habitation 15a rue principale, la circulation sur la RD 919 sera alternée par feux.

ARRETE

Article 1 : En raison des travaux de branchements d'une maison d'habitation 15 rue principale la circulation sera alternée par feux **à partir du jeudi 16 juillet 2015 de 8 h 00 jusqu'à la fin des travaux** (maximum 3 jours) sur la RD919 sur décision du gestionnaire de la voirie.

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (huitième partie) sera mise en place par l'entreprise WENDLING chargée des travaux.

Article 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

Article 4 : Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Article 5 : Ces dispositions s'appliquent également aux véhicules de police et de secours.

Article 6 :

- M. le Maire de Wimménau
- Le Chef du Centre Technique du Conseil Général de Bouxwiller
- le Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie du Bas-Rhin

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont l'ampliation sera envoyée à :

MM. :

- Le Directeur Général des Services du Conseil Général Bas-Rhin (PAT/DRTD/SDTGE)

- le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin,
- le Chef de la Brigade de Gendarmerie de La Petite Pierre,
- le Président de la Communauté des Communes de La Petite Pierre
- Entreprise WENDLING

Wimmenau le 15 juillet 2015

**Le Maire
Marc RUCH**